

STAGE « ENFANTS »



Pendant un stage de 3 séances, les enfants découvriront le monde des chiens polaires ainsi que la conduite d'attelage de traîneau à chiens.

Ils deviendront de véritables petits mushers.

PERIODE : du lundi au vendredi dès la première neige jusqu'à fin Avril. Il n'y a pas d'activités « enfants » le samedi et dimanche.

HORAIRES : 9h30 – 12h, 14h – 16h30

PUBLIC : Ecole primaire, enfants de 8 à 12 ans

EFFECTIFS : 20 enfants minimum, possibilité de regrouper 2 classes avec un effectif de maximum de 40 personnes.

PROGRAMME :

Séance N°1 : Approche du chien :

- Présentation
- Premiers contacts : intonation, vocabulaire
- Rôle du chien : dans la meute, dans l'attelage

Apprentissage de la mise des harnais :

- « être capable de » mettre un harnais sur un chien
- Description d'un harnais et mise en place
- Attribution d'un chien par élève
- Mise à disposition d'un harnais adapté à la taille du chien

Initiation à la conduite d'attelage du traîneau sans chien :

- « être capable de » conduire un traîneau sans chien
- Description d'un traîneau et son équipement
- Attribution d'un traîneau par groupe de 3 ou 4 enfants.

Séance N°2 : Le petit train :

- « être capable de » conduire un traîneau
- Préparation d'un petit train de traîneaux rattachés au traîneau de tête conduit par l'éducateur.
- Apprentissage de la conduite en toute sécurité

Initiation à la conduite du traîneau avec 2 chiens en binôme :

- « être capable de » participer à la marche du traîneau en effectuant des poussées (patinette)
- Entraînement des élèves à la participation active dans l'effort des chiens
- « être capable de » conduire un traîneau avec un camarade

Séance N°3 : Coureur des bois :

- « être capable de » randonner en milieu sécurisé avec ses camarades et « ses » chiens
- La moitié du groupe part en traîneau, pendant que l'autre part en raquettes avec un accompagnateur moyenne montagne. Le groupe se réunit pour manger à midi.
- Inversion des activités après le pique-nique.

ORGANISATION : Séance N°1 : 1/2 journée avec toute la classe
Séance N°2 : 1/2 classe le matin, 1/2 classe l'après-midi
Séance N°3 : 1/2 classe le matin, 1/2 classe l'après-midi

TARIF : 55 € / enfant

Non compris l'encadrement de l'accompagnateur moyenne montagne et la location des raquettes.

Les différentes fiches de situation peuvent vous être données sur demande.

Si la neige nous joue un mauvais tour, l'activité est remplacée par de la cani-rando avec une réduction de 10% sur la prix initial.

Cette fiche tient lieu de contrat de réservation une fois datée, signée (précédée de « lu et approuvé ») et accompagnée des arrhes d'un montant de 30% de la valeur globale de la prestation.



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Nous entendons par ANNULATION, soit l'annulation d'une journée complète pour le ou les mushers concernés, soit la défection d'un certain nombre de personnes (adultes et enfants) pour la prestation concernée.

DE VOTRE FAIT :

Si vous annulez votre réservation, pour quelque cause que ce soit, nous appliquerons le barème ci-après (sauf mention particulière dans le texte de présentation de l'activité) :

- **Annulation 60 jours et plus avant la date de la prestation** : retenue forfaitaire de 20 € / personne pour frais de dossier.
- **Annulation de 59 à 45 jours avant la date de la prestation** : retenue égale à 25 % de la valeur de la prestation annulée avec un minimum de 20 €.
- **Annulation de 44 à 30 jours avant la date de la prestation** : retenue égale à 50 % de la valeur de la prestation annulée avec un minimum de 20 €.
- **Annulation de 29 à 15 jours avant la date de la prestation** : retenue égale à 75 % de la valeur de la prestation annulée avec un minimum de 20 €.
- **Annulation de 14 à 5 jours avant la date de la prestation** : retenue égale à 80 % de la valeur de la prestation annulée avec un minimum de 20 €.
- **Annulation moins de 4 jours avant la date de la prestation** : retenue égale à 100 % de la valeur de la prestation annulée avec un minimum de 20 €.

Toute prestation interrompue ou abrégée du fait du client pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

DE NOTRE FAIT :

Cela peut arriver, c'est très rare routes impraticables interdisant l'accès au site d'activité,...)

- Il vous sera presque toujours proposer une formule de remplacement
- S'il y a remboursement, celui-ci sera intégral (dans la limite de la valeur de la prestation annulée, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité).
- En cas d'annulation de notre fait, parce que les conditions de sécurité l'exigent ou en cas d'événement normalement imprévisibles, nous vous proposons une nouvelle date que vous serez libre de refuser ou le remboursement intégral des sommes versées sans aucune indemnité.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance de la fiche technique concernant l'activité et des conditions générales et j'en accepte les conditions.

COORDONNEES DE L'ORGANISME :	Choix de la séance :
	Nombre d'enfants inscrits :
	Date de la prestation :
Fait le :	Montant global de la prestation :
Signature :	